

Notice d'accompagnement du dossier de demande de subvention municipale 2026 Ville de Choisy-le-Roi

➤ **Nouveautés dans le cadre du remplissage du dossier de subvention en 2025**

- Dans le cadre de votre demande de subvention, le contrat d'engagement républicain (CER) régi par les articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, doit être souscrit par votre association. Vous pourrez prendre connaissance du document [en cliquant ici](#). La mention « déclare que l'association a bien souscrit au contrat d'engagement républicain (CER) » se trouve sur la page 8 du dossier.
- Les projets en lien avec la Maison des Femmes, présentés dans le dossier, pourront bénéficier d'un financement municipal, sous réserve qu'ils répondent aux objectifs de la structure.

➤ **Dépôt des dossiers de demande de subvention du 04 novembre 2025 au 15 janvier 2026**

Votre dossier peut nous être envoyé soit :

- par courriel : dlc@choisyleroi.fr. Les dossiers volumineux sont à envoyer par WeTransfer (dlc@choisyleroi.fr)
- par courrier : Hôtel de ville, Place Gabriel Péri, 94600 Choisy-le-Roi (Attention : pas de dépôt papier possible à l'hôtel de ville)
- vous pouvez également le déposer en format papier auprès de notre service DLC : Dalle commerciale de Choisy-le Roi, MCVA-Hubertine Auclert, Allée de Provence.

NB : Un accusé de réception vous sera systématiquement adressé lors de la réception de votre dossier.

➤ **Respect des informations ci-dessous pour faciliter l'instruction de vos dossiers**

- les informations comptables (compte de résultat, bilan, budget prévisionnel) doivent être **obligatoirement remplies dans les tableaux dédiés, directement dans le dossier** et non jointes sur un autre document annexe (cf. page 9 du dossier).

- nous vous rappelons que dans les pièces à joindre un compte-rendu qualitatif **du ou des projets subventionnés l'année précédente** doit être intégré à votre demande.

- **tout dossier incomplet ne pourra être instruit en l'état**. Exceptionnellement, votre dossier pourra faire l'objet d'une seconde instruction avec demande d'informations complémentaires.

-**Tout dossier déposé hors délai** : vous pourrez déposer votre dossier mais celui-ci sera traité ultérieurement, selon les crédits restants.

Chaque dossier est étudié attentivement par la commission municipale concernée. La décision d'accorder une subvention est prise par délibération du Conseil Municipal. Quelle que soit la décision, celle-ci est notifiée par courrier.

➤ **Tutoriel de remplissage du dossier de demande de subvention 2026**

Le remplissage de votre dossier PDF nécessite d'avoir au préalable téléchargé gratuitement le logiciel Adobe Acrobat

1/ Après avoir téléchargé le dossier de demande de subvention, ouvrez le document avec Adobe Acrobat

2/ Vous verrez apparaître deux barres latérales sur le côté gauche du document

3/ Mettez le curseur de votre souris sur le signe suivant



4/ Cliquez ensuite sur les champs que vous souhaitez remplir dans le dossier et tapez le texte correspondant

Attention, seuls les dossiers complets seront instruits par le service de la ville